



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents: Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « AP-AE/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP : 5 150 000 € Montant du CP 2014 : 1 383 245 € Montant de l'opération : 4 050 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires dont les revenus sont qualifiés de « moyens » et qui améliorent la performance énergétique de leur domicile peuvent bénéficier depuis le 26 juin 2014 d'un nouvel accompagnement financier du Grand Besançon. Ce rapport fait état des 3 premières demandes de prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

I. Conditions d'éligibilité à la prime

Conditions de ressources :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources ⁽¹⁾
1	de 18 263 € ⁽²⁾ à 25 000 €
2	de 26 709 € ⁽²⁾ à 35 000 €
3	de 32 119 € ⁽²⁾ à 42 500 €
4	de 37 525 € ⁽²⁾ à 50 000 €
5	de 42 952 € ⁽²⁾ à 57 500 €
Par personne supplémentaire	+ 7 500 €

(1) revenu fiscal de référence de l'année n-2.

Gain de performance énergétique minimum de 25 %.

II. Nature et montant de la prime

Prime forfaitaire de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %

III. Participation complémentaire

Prise en charge à hauteur de 50 % des évaluations énergétiques réalisées avant et après travaux (audit Effilogis ou Diagnostic de Performance Energétique), dans la limite de 250 € par logement.

IV. Demandes de primes

1 Monsieur GONZALEZ Jésus - Besançon

Type de bâti : copropriété « Le Clémenceau » - immeuble de 1968

Travaux réalisés : ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur, remplacement de la chaudière collective par une chaudière à condensation

Classe D initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 16 733 € (quote-part)

Gain énergétique réalisé après travaux : 30 %

Participation prévisionnelle du Grand Besançon : prime de 1 350 €

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux

2 Monsieur BELLENEY Jean-Luc - Besançon

Type de bâti : copropriété « Le Clémenceau » - immeuble de 1971

Travaux réalisés : ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur, remplacement de la chaudière collective par une chaudière à condensation

Classe D initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 16 581 € (quote-part)

Gain énergétique réalisé après travaux : 30 %

Participation prévisionnelle du Grand Besançon : prime de 1 350 €

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux

3 Madame LARDERET Colette - Besançon

Type de bâti : copropriété « Le Clémenceau » - immeuble de 1971

Travaux réalisés : ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur, remplacement de la chaudière collective par une chaudière à condensation

Classe D initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 16 988 € (quote-part)

Gain énergétique réalisé après travaux : 30 %

Participation prévisionnelle du Grand Besançon : prime de 1 350 €

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux



Montant TTC des travaux induits = 850 000 €

Gain moyen de performance énergétique pour ces 3 dossiers = 30 %

Gain d'énergie réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide = 12 250 kWh/an

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 3 demandes de subvention correspondant à un montant prévisionnel de 4 050 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014